

Inciter les collectivités publiques à étudier l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables

La hausse substantielle du prix des énergies fossiles intervenue ces derniers mois révèle une fois de plus notre forte dépendance vis à vis du pétrole. Cette situation provoque un regain d'intérêt pour les énergies renouvelables jusqu'alors jugées trop onéreuses. Le coût de ces dernières devient plus concurrentiel du fait de leur développement.

Souvent, les collectivités publiques (canton et communes) construisent de nouveaux bâtiments ou en rénovent d'anciens sans envisager les diverses possibilités de production d'énergie par des moyens plus respectueux de l'environnement (pompe à chaleur, panneaux solaires ou photovoltaïques, bois, système combiné). Ainsi, sans étude préalable, la production d'eau chaude par l'énergie solaire ou le bois, par exemple, est-elle écartée au profit des solutions plus traditionnelles, sous prétexte d'un coût moins important.

Ce raisonnement peut désormais être contesté si on considère l'investissement dans la durée. Dès lors, nous pensons qu'il serait utile d'inciter les collectivités publiques à plus d'ouverture dans les modes de production d'énergie. Par exemple en sollicitant de leur part un examen qui mette en évidence les avantages et inconvénients des différents modèles, incluant un plan de financement à moyen et long terme.

Ce type d'analyse aurait l'avantage de donner une vue plus complète des modes de production d'énergie et de permettre ainsi un choix en tenant compte d'autres solutions plus en phase avec le développement durable. La décision finale appartiendrait toujours à l'autorité compétente.

Nous demandons donc au Gouvernement de modifier l'arsenal législatif de telle sorte que les collectivités publiques étudient différents modes de production énergétique lors de nouvelle construction ou à l'occasion de la transformation d'infrastructures existantes.

Pour le groupe socialiste :

Patrice Kamber